

**PROCÈS VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
TENUE À LA SALLE MUNICIPALE
CE 11^{ième} JOUR DE JANVIER 2011 À 20H00**

Étaient présents : Monsieur Jean Murray, conseiller
 Monsieur Michel Robert, conseiller
 Madame Annie Houle, conseillère
 Monsieur Gilbert Leroux, conseiller
 Monsieur Jean-François Charest, conseiller
 Monsieur Claude Brochu, conseiller
 Monsieur Réal Déry, conseiller

Madame Sylvie Burelle, secrétaire-trésorière et directrice générale assistait également à la séance.

R-1-2011 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame Annie Houle, appuyé par monsieur Michel Robert, que l'ordre du jour est adopté tel que modifié.

**R-2-2011 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
DU 7^{ième} JOUR DE DÉCEMBRE 2010**

Les membres du conseil ayant pris connaissance du rapport du procès-verbal de la séance régulière tenue ce 7^{ième} jour de décembre 2010 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Gilbert Leroux, appuyé par monsieur Jean-François Charest et unanimement résolu que le procès-verbal du 7^{ième} jour de décembre 2010 est accepté tel que déposé.

**R-3-2011 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU BUDGET**

Les membres du conseil ayant pris connaissance du rapport du procès-verbal de la séance extraordinaire du budget tenue ce 7^{ième} jour de décembre 2010 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Réal Déry, appuyé par madame Annie Houle et unanimement résolu que le procès-verbal de la séance extraordinaire du budget 2010 tenue le 7^{ième} jour de décembre 2010 est accepté tel que déposé.

R-4-2011 COMPTES DE LA PÉRIODE

Lecture est faite de la liste des comptes de la période ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Brochu, appuyé par monsieur Michel Robert et résolu unanimement que cette liste des comptes, au montant de 253 818.95\$ est acceptée.

R-5-2011 REMERCIEMENT À DEUX CONSEILLERS

Considérant que monsieur Claude Brochu, conseiller responsable de l'administration et monsieur Gilbert Leroux, conseiller responsable de l'hygiène du milieu échange de mandat pour l'année 2011;

En conséquence, il est proposé par madame Annie Houle, appuyé par monsieur Michel Robert et unanimement résolu que le conseil désire remercier et féliciter messieurs Claude Brochu et Gilbert Leroux pour l'excellent travail accompli avec rigueur durant l'année 2010 dans chacun de leur dossier respectif.

DÉCLARATION D'UN INTÉRÊT PÉCUNIAIRE

Monsieur Michel Robert, conseiller au siège #1, informe le conseil qu'il possède un intérêt pécuniaire dans la décision suivante, soit **le salaire des pompiers volontaires pour l'année 2011**, et en conséquence, il s'abstient de participer à celle-ci et de voter ou tenter d'influencer le vote sur cette décision.

R-6-2011 SALAIRES DES POMPIERS VOLONTAIRES POUR L'ANNÉE 2011

Considérant que le budget 2011 prévoit une augmentation de 1.9% relativement au salaire horaire des pompiers volontaires ;

	Pratique	Appels
Assistants Directeurs	15.65\$	20.83\$
Lieutenants	15.65\$	19.97\$
Pompiers	15.65\$	19.55\$
Salaire pour la formation	15.65\$	
Salaire pour la prévention	15.65\$	
Salaire pour l'entretien	15.93\$	

En conséquence, il est proposé par monsieur Réal Déry, appuyé par monsieur Jean-François Charest et unanimement résolu que cette liste des salaires des pompiers volontaires est acceptée.

R-7-2011 FINANCEMENT MUNICIPAL

Il est proposé par monsieur Claude Brochu, appuyé par monsieur Gilbert Leroux et unanimement résolu :

Que la Municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu accepte l'offre qui lui est faite de la Banque Royale du Canada pour son emprunt de 1 517 000.\$ par billet en vertu du règlement d'emprunt 1-2006, au pair, échéant en série de **cinq (5) ans** comme suit :

124 300.\$	3.40000%	18 janvier 2012
128 700.\$	3.40000%	18 janvier 2013
133 300.\$	3.40000%	18 janvier 2014
138 100.\$	3.40000%	18 janvier 2015
992 600.\$	3.40000%	18 janvier 2016

Que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

R-8-2011 FINANCEMENT MUNICIPAL COURTE ÉCHÉANCE

Attendu que conformément au règlement d'emprunt numéro #1-2006, la Municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu souhaite emprunter par billet un montant total de 1 517 000.\$;

Attendu qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis :

En conséquence il est proposé par monsieur Claude Brochu, appuyé par monsieur Réal Déry et unanimement résolu :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

Qu'un emprunt par billet au montant de 1 517 000.\$ prévu au règlement d'emprunt numéro 1-2006 soit réalisé;

Que les billets soient signés par le maire et la secrétaire-trésorière;

Que les billets soient datés du 18 janvier 2011;

Que les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

Que les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2012	124 300.\$
2013	128 700.\$
2014	133 300.\$
2015	138 100.\$
2016	143 100.\$ (à payer en 2016)
2016	849 500.\$ (à renouveler)

Que pour réaliser cet emprunt la Municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu, émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 18 janvier 2011), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2017 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro 1-2006, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

R-9-2011 ENTENTE DE SERVICE PRÉVENTION INCENDIE

Considérant que les actions 7,9,11,12,13,14,15 et 17 du plan de mise en œuvre de la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu du schéma de couvertures de risques sont déjà complétés depuis plusieurs années par le directeur du SSI de Saint-Marc-sur-Richelieu et continueront d'être complétés par ce dernier dans les 5 prochaines années et le tout, à la satisfaction de la municipalité;

Considérant que la municipalité ne juge pas nécessaire qu'un préventionniste entérine les actions de planification relativement à toutes ces actions ci-dessus mentionnées;

Considérant que la municipalité désire engager sur une base à temps partiels et ponctuelle un préventionniste ayant les qualifications d'un TPI ou AEC afin de compléter les plans d'interventions des risques élevés et très élevés selon le programme établi et les normes en vigueur;

Considérant que la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu a choisi d'engager un préventionniste à temps partiel au lieu de se joindre aux autres municipalités de Saint-Charles-sur-Richelieu, Saint-Antoine-sur-Richelieu et de Saint-Denis-sur-Richelieu dans l'engagement d'un préventionniste sur une base permanente/partiel tel que stipulé à l'action 16 du paragraphe 7.10 du plan de mise en œuvre de la municipalité du schéma de couverture de risques;

En conséquence, il est proposé par monsieur Réal Déry, appuyé par monsieur Gilbert Leroux et unanimement résolu que la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu se retire du projet d'entente relatif aux services partagés d'une ressource spécialisée en prévention incendie conjointement avec les municipalités de Saint-Charles-sur-Richelieu, Saint-Antoine-sur-Richelieu et de Saint-Denis-sur-Richelieu, tel que proposé par la M.R.C. de la Vallée du Richelieu.

R-10-2011

**CONCILIATION BANCAIRE
RAPPORT BUDGÉTAIRE TRIMESTRIEL
AU 31 DÉCEMBRE 2010**

Le conseil ayant pris connaissance des états budgétaires et de la conciliation bancaire pour le trimestre se terminant le 31 décembre 2010;

En conséquence, il est proposé par monsieur Michel Robert, appuyé par monsieur Claude Brochu et unanimement résolu qu'avant vérification des vérificateurs externes, ce rapport indiquant des revenus de l'ordre de 2 952 309.\$ contre des dépenses et immobilisations de l'ordre de 4 152 877.\$ (incluant les revenus et les dépenses relatifs aux travaux d'assainissement – projet de financement en cours) est accepté tel que déposé.

R-11-2011

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur Gilbert Leroux, appuyé par monsieur Michel Robert et unanimement résolu que la séance est levée.

Jean Murray
Maire

Sylvie Burelle
Secrétaire-trésorière et directrice générale

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussignée, certifie que la municipalité a les fonds nécessaires pour rencontrer les dépenses faites ou engagées par les résolutions R-4-2011, R-6-2011, R-7-2011, R-8-2011 et R-9-2011.

Donné à Saint-Marc-sur-Richelieu, ce 11^{ième} jour de janvier 2011.

Sylvie Burelle
Secrétaire-trésorière et directrice générale